

37eme Arborencontre : Protéger les arbres sur l'espace public et privé

5 octobre 2023

Le 12 juillet 2023 le Parlement européen a adopté la loi sur la restauration de la nature. Le règlement stipule à l'article 6 concernant la restauration des écosystèmes urbains que :

1. Les États membres veillent à ce qu'il n'y ait pas de perte nette de couvert arboré urbain d'ici à 2030, dans l'ensemble des agglomérations et dans les villes et banlieues,
2. Les États membres assurent la présence d'un couvert arboré urbain d'au moins 10 % dans toutes les agglomérations et dans les villes et banlieues d'ici à 2050.

En effet, les arbres des villes apportent des services essentiels notamment pour lutter contre les effets du changement climatique. Cependant ces végétaux sont des organismes vivants fragiles qu'il est nécessaire de protéger dans leur intégralité sur le long terme. Les communes auront donc à planter mais également à mettre en œuvre une protection efficace du patrimoine arboré existant.

Cette ArboRencontre regroupera 15 spécialistes du sujet qui préciseront qu'elles sont les modalités réglementaires et pratiques permettant actuellement de protéger les arbres sur l'espace public et privé. La présentation des propositions d'amélioration de la législation « arbres hors forêts » conclura cette journée.

Coordonnées

La Coupole
Combs-la-Ville
Liens utiles

[Programme et inscription](#)